

0000028

N° /MINFI/DGD-DGI

10 JAN 2024

Yaoundé, le

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance des contribuables acteurs du commerce extérieur, des Commissionnaires en Douanes Agréés (CDA) et leurs clients, que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les Honoraires d'Agréés en Douane (HAD) sera désormais déclarée et payée dans le Cameroon Customs Information System (CAMCIS), en même temps que les droits et taxes de douane à travers le Bulletin de Liquidation Douanière (BLD).

Cette mesure intervient en complément de la réforme de septembre 2022 portant sur la retenue hors taxes dans CAMCIS des Honoraires d'Agréés en Douane (HAD), payés à l'occasion des opérations de dédouanement des marchandises. En conséquence, la TVA sur lesdits honoraires ne sera plus déclarée via le système informatique de la Direction Générales des Impôts mais plutôt dans celui de la Direction Générale des Douanes.

Le Ministre des finances tient à rappeler que cette mesure d'administration vise à faciliter les procédures et à améliorer le service rendu aux contribuables dont elle n'accroît aucunement les charges fiscales, car n'introduisant pas de nouvel impôt.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme et la collaboration de tous.



Louis Paul MOTAZE